

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 26 février 2015**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, S. BONNASSIOLLE, A. POUBLAN, J. POUBLAN, N. DRAESCHER, P. MIGUET, M. F LAVALLEE, I. BACQUERIE, S. PIZEL, C. HIALE-GUILHAMOU, M.H BEAUSSIER, R. LAROUDIE-GRUYER, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, M. TIRCAZES.

Absents excusés : T. GADOU (procuration à C. HIALE-GUILHAMOU), V. BERGES (procuration à S. BONNASSIOLLE).

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 12 janvier 2015
- Comptes Administratifs 2014: commune et Caisse des écoles
- Comptes de Gestion 2014: commune et caisse des écoles
- Affectation des résultats
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Convention avec l'EPFL pour le Centre Commercial
- Organisation du temps de travail à temps partiel
- Convention de servitude pour le passage de câbles électriques
- Subvention exceptionnelle à l'association ART'MUSE ET VOUS
- Recrutement d'un CAE immersion
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 12 janvier 2015

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 12 janvier 2015. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Comptes Administratifs 2014: commune et Caisse des écoles

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. BONNASSIOLLE, Premier Adjoint, délibère sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Les Comptes Administratifs du budget communal et du budget de la caisse des écoles peuvent se résumer ainsi :

Budget commune

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 908 607,04
	Réalisé :	1 207 876,36
	Reste à réaliser :	27 430,43
Recettes	Prévus :	1 908 607,04
	Réalisé :	919 748,35
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 239 237,47
	Réalisé :	1 568 795,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	2 239 237,47
	Réalisé :	2 534 918,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-288 128,01
Fonctionnement :	966 122,86
Résultat global :	677 994,85

Budget Caisse des écoles

Investissement

Dépenses	Prévus :	81 546,99
	Réalisé :	14 919,73
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	81 546,99
	Réalisé :	1 546,99
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	230 067,85
	Réalisé :	96 307,70
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	230 067,85
	Réalisé :	238 134,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 372,74
Fonctionnement :	141 826,60
Résultat global :	128 453,86

Mme le Maire quitte alors la séance et M. BONNASSIOLE fait procéder au vote des Comptes Administratifs. Soumis au vote, les deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

III. Comptes de Gestion 2014: commune et caisse des écoles

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les Comptes de Gestion (budget commune et budget caisse des écoles) émis par Mme la Trésorière de MORLAAS.

Soumis au vote, les Comptes de Gestion sont approuvés à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

IV. Affectation des résultats

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les affectations des résultats suite au vote des Comptes Administratifs et des Compte de Gestion 2014.

Budget commune

<input type="checkbox"/> Report en fonctionnement (R.002 Excédent reporté)	→	650 564.42€
<input type="checkbox"/> Report en dépenses Investissement (D.001)	→	288 128.01€
<input type="checkbox"/> Restes à réaliser en dépenses d'investissement	→	27 430 .43€
<input type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserve (1068)	→	315 558.44€

Budget caisse des écoles :

<input type="checkbox"/> Report en fonctionnement (R.002 Excédent reporté)	→	128 453.86€
<input type="checkbox"/> Report en dépenses Investissement (D.001)	→	13 372.74€
<input type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserve (1068)	→	13 372.74€

Soumises au vote, les affectations sont acceptées à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

V. Demande de subvention au titre des amendes de police

M. André POUBLAN présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'un chemin piétonnier entre le chemin ROMAS et la nouvelle passerelle le long de la RD 806. Il précise que la commune peut demander une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Une aide financière aussi élevée que possible sera donc demandée pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 806 en continuité du chemin existant. Cette aide est sollicitée auprès de la dotation des amendes de police relevées sur le territoire des communes de moins de 10 000 habitants consacrée aux aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

VI. Convention avec l'EPFL pour le Centre Commercial

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lots 1 et 2 (local de kinésithérapie) et 3 (local pharmacie) ont été acquis par l'Etablissement

Public Foncier Local BEARN PYRENEES pour le compte de la mairie de MONTARDON par acte authentique en date du 27 novembre 2013.

La convention initiale prévoyait une durée de deux ans pour le portage financier. La commune ayant d'autres projets d'investissement sur les exercices 2015 et 2016, une prolongation de cette durée de deux années supplémentaires est souhaitée. L'ensemble des termes du portage financier est détaillé dans la convention jointe à la délibération (avec notamment un taux d'intérêt à 2.5%)

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour)

VII. Organisation du temps de travail à temps partiel

Mme le Maire rappelle que les personnels (fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires en fonction depuis au moins un an dans la collectivité) peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel.

Le temps partiel peut être de droit lorsqu'il est demandé pour des motifs familiaux (élever un enfant, donner des soins à un parent ou à un enfant), pour créer ou reprendre une entreprise, en cas de demande d'un agent en situation de handicap ou bien il peut être accordé sur autorisation et sous réserve des nécessités de service.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités d'exercice du temps partiel qu'il soit accordé de droit ou sur autorisation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les catégories d'agents bénéficiaires, sur les quotités de temps partiel applicables, sur la durée de l'autorisation, sur les délais de présentation des demandes de temps partiel et sur les conditions de réintégration.

Le projet de règlement du temps partiel qui vous est présenté a été soumis pour avis au Comité Technique Intercommunal dans sa séance du 17/02/2015 et a reçu un avis favorable.

Soumise au vote la proposition d'organisation du temps partiel est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

VIII. Convention de servitude pour le passage de câbles électriques

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un modèle de convention de servitude pour le passage de câbles électriques sur des terrains communaux. Ces conventions seront signées avec des agriculteurs pour permettre la traversée de parcelles communales par des câbles électriques enterrés suite au vol d'une partie des réseaux aériens.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

IX. Subvention exceptionnelle à l'association ART'MUSE ET VOUS

Mme le Maire informe que l'association ART'MUSE ET VOUS a sollicité une subvention exceptionnelle afin d'organiser le festival « Arts et culture pour tous » les 13,14 et 15 mars 2015.

Elle propose d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle de 280€.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

X. Recrutement d'un CAE immersion

Mme le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un contrat en C.A.E. immersion au sein de la collectivité doit être signé.

L'identification des besoins au sein du groupe scolaire a permis d'estimer la nécessité de recruter un agent à temps non complet.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un poste d'adjoint d'animation en C.U.I-C.A.E à temps non complet annualisé à 27h par semaine (27/35ème) à compter du 1^{er} mars 2015.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif «Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.U.I-C.A.E)» à compter du 1^{er} mars 2015.

Ce contrat sera d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention et la durée du travail est fixée à 27 heures annualisées par semaine.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour). Mme le Maire est autorisée à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la mission locale pour ce recrutement et à signer tous les documents y relatifs (convention, contrat de travail,...)

XI. Recrutement d'un Contrat d'Avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mme le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : missions d'accompagnement des enfants pour les activités périscolaires
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables 2 fois
- Durée hebdomadaire de travail : 27h annualisées par semaine
- Rémunération : 100% du SMIC

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour). Mme le Maire est autorisée à signer la convention avec la Mission Locale de MORLAAS et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

XII. Questions diverses

1. Mme le Maire transmet à l'ensemble des conseillers les tableaux de présence des élus pour les prochaines élections Départementales des 22 et 29 mars.
2. Mme le Maire a rencontré le Lieutenant MIRANDE qui a fait un point avec elle sur l'évolution de la délinquance sur le secteur de la brigade de SERRES CASTET et plus particulièrement la commune de MONTARDON. Il y a eu en 2014, une légère augmentation de la délinquance notamment des vols et des dégradations. La mise en place de solutions concrètes a également été évoquée.
3. Il y aura une commission bâtiment/voirie le mardi 3 mars à 18h30. Elle sera suivie d'une commission économie à 19h30.
4. La prochaine commission financière pour le Budget Primitif 2015 est prévue le lundi 9 mars 2015. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 mars 2015 à 19h.

La séance est levée à 20h40.